

Canada en ce qui a trait à l'Arctique, lesquels servent de fondement pour la détermination de priorités et de plans d'action précis pour la politique étrangère du Canada visant cette région. Les sections qui suivent présentent une introduction contextuelle pour chacun des thèmes, suivie d'un examen des objectifs de base s'y rattachant.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les pays circumpolaires ont fait de la durabilité le premier principe de leurs approches du développement de la région. Pour sa part, le Canada a défini un ensemble d'objectifs de développement durable pour le Nord dans le cadre de la stratégie rendue publique par le ministère des Affaires Indiennes et du Nord canadien en 1997. Sur le plan international, le Canada a tout mis en oeuvre pour faire en sorte que la Déclaration de 1996 sur la création du Conseil de l'Arctique confirme le développement durable comme objectif principal du nouveau Conseil, conformément à la Stratégie de protection de l'environnement arctique. Voilà pourquoi le développement durable occupe une place de premier ordre dans la politique étrangère canadienne pour le Nord.

Les efforts visant à définir le développement durable pour le Nord n'ont pas progressé sans heurts, mais, essentiellement, celui-ci prescrit l'intégration des dimensions économique, sociale et environnementale dans la prise de décisions concernant l'Arctique et ses ressources. Le concept de durabilité trouve une oreille particulièrement attentive auprès des peuples autochtones de l'Arctique, du fait de l'importance qu'il attache à ce que l'environnement passe intact de génération en génération, à la diversité économique dans le développement économique et culturel, et à l'intégration de ces objectifs aux capacités d'absorption et d'assimilation de la région. Dans la pratique, toutefois, la durabilité pose un défi permanent aux décideurs de même qu'aux praticiens. Les principes suivants guident l'approche canadienne du développement durable dans le cadre de la politique étrangère visant le Nord :

- diversification des sources de revenu ou des activités génératrices de recettes ne nuisant pas à l'environnement;
- accroissement de la viabilité et respect pour l'intégrité des cultures et des économies autochtones comme élément important dans la réalisation du développement durable;
- participation des populations locales aux décisions concernant le développement et l'exploitation des ressources;
- maintien maximal des revenus tirés de la croissance économique au niveau des communautés.

En s'attachant à réaliser le développement durable dans le cadre de sa politique étrangère visant le Nord, le gouvernement fédéral collabore étroitement avec les gouvernements des territoires et des provinces lorsque les ressources naturelles relèvent de leur compétence. Il s'appuiera sur un certain nombre d'objectifs de base dans ce domaine, lesquels auront été inspirés par les principes énoncés ci-dessus.